Nancy

Liste des documents à produire pour déposer une demande de changement de prénom

L'article 56, I de la loi n°2016-1547 du 18 novembre 2016 de modernisation de la justice du XXIème siècle (publiée au JORF n°0269 du 19 novembre 2016) modifie les dispositions de l'article 60 du code civil applicables à la procédure de changement de prénom et institue une procédure déjudiciarisée confiée à l'officier de l'état civil. Les pièces suivantes sont donc demandées pour constituer le dossier de demande de changement de prénom :

☐ **Le formulaire de demande de changement de prénom** (à télécharger sur le site service public : https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/R63177)

☐ **L'acte de naissance de l'intéressé** :

Copie intégrale originale de l'acte de naissance datant de moins de 3 mois

ou

Certificat tenant lieu d'acte de naissance délivré par l'OFPRA pour les personnes réfugiées, apatrides, de moins de 3 mois.

ou

Actes d'état civil détenus par le service central d'état civil du ministère des affaires étrangères datant de moins de 3 mois.

☐ **Bulletin n°3 du casier judiciaire**
(à demander sur https://www.service-public.gouv.fr/particuliers/vosdroits/F1420)

☐ **Le cas échéant, tous les actes qui pourraient être impactés par votre changement de prénom** : acte de mariage, acte de votre conjoint ou partenaire de PACS, acte de naissance de votre (vos) enfant(s),
> Copie intégrale originale datant de moins de 3 mois.

☐ **La copie du livret de famille**

☐ **Pièce d'identité de l'intéressé** (pièce en cours de validité) :

Production de l'original de sa carte nationale d'identité
ou
Tous autres documents officiels délivrés par une administration publique comportant ses nom et prénoms, la date et le lieu de sa naissance, sa photographie et sa signature, ainsi que l'identification de l'autorité qui a délivré le document, la date et le lieu de délivrance de celui-ci.

☐ **Justificatif de résidence récent** :

En cas d'hébergement par un tiers, l'intéressé devra fournir *le justificatif de résidence récent de l'hébergeant* accompagné *d'une attestation sur l'honneur* de ce dernier indiquant sur l'honneur que l'intéressé réside bien de façon effective chez lui.

☐ **Pièces permettant de justifier de son intérêt légitime au changement de prénom :**

*Exemple à titre indicatif : (*ces pièces peuvent être relatives à) :

- l'enfance ou la scolarité de l'intéressé : certificat d'accouchement, bracelet de naissance, copie du carnet de santé, copie du livret de famille des parents, certificat de scolarité, copie de bulletins scolaires, copie de diplômes, certificat d'inscription à une activité de loisirs ;
- sa vie professionnelle : contrat de travail, attestation de collègues de travail (accompagnées d'une pièce d'identité), copie de courriels professionnels, bulletins de salaire ;
- sa vie professionnelle (familiale, amicale, loisirs) : attestations de proches (accompagnée d'une pièce d'identité), certificat d'inscription à une activité de loisirs ;
- sa vie administrative : copie de pièces d'identité anciennes ou actuelles, factures, avis d'imposition ou de non-imposition, justificatifs de domicile ;
- certificats émanant de professionnels de santé, faisant notamment état des difficultés rencontrées par l'intéressé porteur d'un prénom déterminé ;
- difficultés administratives émanant d'un prénom « français » non reconnu par un état civil étranger : livret de famille étranger, attestation de l'autorité consulaire étrangère de non-reconnaissance du prénom français, etc.